



Prévention de
la désinsertion
professionnelle

Agir pour favoriser la prévention de la désinsertion professionnelle

*Présentation dans le cadre des « Petits Déjeuners de l'ARP »
Le 20/12/11 à Limoges – le 21/12/11 à Guéret*

SECURITE SOCIALE



**l'Assurance
Maladie**

Les enjeux



La Prévention de Désinsertion Professionnelle : préoccupation sociale et économique

L'état, mobilisé sur cet enjeu, délègue à l'Assurance Maladie et donc la CARSAT et ses partenaires, la gestion de ce risque

L'emploi est un élément majeur d'insertion sociale, en effet, la perte d'emploi pour maladie créait des dommages importants

Il est donc fondamental de travailler ensemble autour de ce risque

Positionnement de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

La PDP est une préoccupation historique en complémentarité avec la prise en charge des soins et des IJ

A partir de 2006 est apparue la nécessité d'une coordination au sein du réseau de l'Assurance Maladie

Depuis 2010 des « cellules » sont opérationnelles

Public cible



- **Assurés en arrêt de travail pour maladie, accident du travail ou maladie professionnelle, ou en invalidité**
- **Assurés ayant un contrat de travail au moment de leur prise en charge**
- **Assurés avec un risque de perte de leur emploi en raison de leurs problèmes de santé**

Les services de l'Assurance Maladie engagés dans la PDP

- Le service médical
- Les services administratifs
- Le service ARP CARSAT
- Le service social CARSAT

Les autres acteurs de la PDP



- les médecins traitants
- les médecins du travail
- les acteurs du maintien dans l'emploi et de l'insertion des travailleurs handicapés (SAMETH - CAP emploi – COMETE - PRITH)
- les entreprises

Favoriser le maintien dans l'emploi



- **Prévenir ou limiter les risques de précarisation**
- **Détection précoce des situations à risque**
- **Maîtriser les IJ**

L'intervention du service social



Elle est consécutive :

- à un signalement d'un acteur de la PDP
- à la demande directe de l'assuré

Rôle du service social



- Informer et conseiller les assurés
- Les accompagner dans leurs démarches de maintien dans leur entreprise ou de retour vers l'emploi

Modalités d'interventions du Service Social

- le travail social individuel
- le travail social collectif

Contenus de l'accompagnement:

- diagnostic
- évaluation de la situation et de la prise en charge
- recherche et mise en œuvre d'un plan d'action
- suivi de l'assuré

L'intervention du service médical



- Il évalue la capacité des assurés
- Il prend contact avec le médecin traitant et le médecin du travail afin de favoriser, si possible, le retour vers l'emploi

L'intervention des services administratifs de la CPAM

- Les **services revenus de remplacement** versent les indemnités journalières
- Les **pôles prestations en nature** remboursent les soins et les appareillages éventuels. Ils mobilisent les financements et facilitent la mise en place des dispositifs visant le retour à l'emploi

L'intervention du service prévention

Assurance Risques Professionnels

- Met en œuvre les plans de contrôle du risque dans des entreprises (TMS et lombalgies dans le cadre des AT/MP)
- Apporte son expertise en matière de prévention des risques en entreprise au sein des cellules locales

Intervention François

Les contacts à disposition des entreprises

- Service de santé au travail
- SAMETH
- ARP CARSAT

Contacts à disposition des salariés



- Service de santé au travail
- Service social CARSAT
- Médecin traitant
- Service Social entreprise s'il existe